

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 23  
Date de la convocation : 3 décembre 2013

N° 13.12.09.10

L'an deux mille treize et le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Combe, 1<sup>er</sup> adjoint.

**PRÉSENTS** : M. COMBE, Mme LABORDE, M. CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mme CHABLE GAUZY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme CARRETIER, MM CARILLO, TALBOT, Mlle CROS, MM MUNOZ, FÉVRIER, Mme TARAYRE, M. BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. SAVY.

**PROCURATIONS** : Mme SANTONJA en faveur de M. MUNOZ  
Mme RAMON BOTONNET en faveur de Mme CARRETIER  
Mme FONS VINCENT en faveur de Mme LABORDE  
M. PLANCHERON en faveur de M. FÉVRIER

**ABSENTS** : Mme ALQADI NASSAR, M. PAUL, Mlle VAN ELST,  
MM SAUVAN, LE NGUYEN, Mme MANNY

**CESSION DE PARCELLE BC 28**

**Rapporteur : M. Bouisseren**

Il est rappelé aux membres du Conseil municipal que par délibération en date du 21/05/2012, la Commune avait déclassé une partie du chemin du Mas de Biard pour une contenance de 1251m<sup>2</sup> d'une parcelle cadastrée BC n°28.

En date du 22/10/2013, les services des Domaines ont évalué ce détachement à la somme de 625,00€.

Le propriétaire du Mas de Biard, M. SCHMITT souhaite acquérir ce bien.

Il est proposé au Conseil municipal de :

- céder à M. SCHMITT la parcelle BC n°28 pour 1251m<sup>2</sup> ;
- conclure cette cession au prix de 625,00€ ;
- dire que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal après avoir délibéré, adopte la proposition de M. Bouisseren à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée

Mme E. Laborde

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 12.12.2013  
et publication le 13.12.2013

**Accusé de réception préfecture****Objet de l'acte :** CESSION DE PARCELLE BC 28**Date de transmission de l'acte :** 12/12/2013**Date de réception de l'accusé de réception :** 12/12/2013**Numéro de l'acte :** 13-12-09-10 ( voir l'acte associé )**Identifiant unique de l'acte :** 034-213401235-20131209-13-12-09-10-DE**Date de décision :** 09/12/2013**Acte transmis par :** Corinne BERNAL**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine  
3.2. Alienations  
3.2.1. Délibérations